

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 030-213000672-20230406-08102023-BF

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Approuvant le compte administratif du budget M49 de l'année 2022

N°08/2023

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 6 avril 2023 à 19h00			
Date de la convocation 31/03/2023		L'an deux mil vingt-trois le 6 avril à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 31/03/2023		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 –Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération		3 –Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers : 11		5 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
En exercice	9	6- CLAUDX Elodie	X		
Quorum	5	7 –Madame DURANDO Françoise	X		
Présents	8	8- FORIEL Jonathan	X		
Représentés	1	9 – GIULIANI Stéphanie		X	Anthony PESENTI
Votants	9				
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification du		8 POUR 1 ABSTENTION			

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal du budget M49 de l'année 2022 :

Exploitation

Dépenses : 90 796.28 €

Recettes : 134 379,73 €

Solde d'exécution : 43 583.45 €

Investissement

Dépenses : 389 073,88 €

Recettes : 502 474,08 €

Solde d'exécution : + 113 400,20 €

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du budget communal M49 de l'année 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE